

**Sujet:**DCE\_Reconstruction du perré de protection de Wissant

**Date :**Mon, 01 Oct 2012

**De :**Alain TOULEMONDE

**Pour :**800 Mairie <commune.wissant@wanadoo.fr>

**Copie à :**Henri d'Hour <henri.dhour@ville-wissant.fr>, Christiane Dausque <christiane.dausque@orange.fr>, Egis EAU <paris.egis-eau@egis.fr>, PODEVIN Marion PREF62-BOUL <marion.podevin@pas-de-calais.gouv.fr>, Patrice Fourdrinois <ddtm-ser@pas-de-calais.gouv.fr>

Monsieur le Maire.

Comme annoncé, nous avons présenté votre projet lors de notre Assemblée Générale 2012. Après lecture approfondie de votre document, des membres de notre association ont souhaité y apporter des remarques et poser des questions.

Vous en trouverez la liste ci-dessous.

Toutes ne sont pas d'égale importance, mais nous pensons qu'il serait opportun d'avoir des réponses aux questions critiques (elles sont identifiées) dès avant le lancement des différentes enquêtes publiques et des marchés, afin que les remarques qui s'avèreraient pertinentes puissent être prises en compte avant la mise en œuvre.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre collaboration pour à faire progresser ce projet.

Avec nos salutations,

Alain Toulemonde

"Association Amis de Wissant pour la protection de notre site".

Copie de ce courrier à :

Monsieur le sous-préfet du Pas de Calais

DDTM 62 Mr. Fourdrinois

Commune de Wissant (62) Définition du programme de reconstruction du perré de protection de Wissant. ref : EGM 15112C 26 avril 2012

1er octobre 2012-Compte-rendu de lecture du document pré-cité par des membres de l'Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site ».

Item	Page	Chapitre / paragraphe	Commentaires et questions	Critique pour le projet	Non critique pour le projet
1	toutes		Utilisation erronée du mot « digue » au lieu de « perré »		X
2	5	1.1	Le perré a été initialement construit en « moulage de l'avant-dune »		X
3	5	1.1	Il n'y a pas eu de fragilisation du perré dans les années 20		X
4	6	1.1	Le nouveau perré de 2002 a été reconstruit selon le même profil que l'ancien.		X
5	6	1.1	<b>Dans l'état actuel, les accès à la plage sont très dangereux voire impossibles.</b>	X	
6	7	1.2	Que signifie l'expression « les fonds de la promenade de front de mer » ?		X
7	7	1.2	On parle bien du risque de franchissement de la mer ?		X
8	7	1.3	<b>A ce jour les acteurs locaux (hors Conseil Municipal) n'ont été consultés ni pour la rédaction de l'appel d'offre à M.O.E. ni pour le choix de l'entreprise retenue.</b>	X	
9	7	1.6	<b>Le document (et ses annexes) ne contiennent pas d'informations sur les dispositifs prévus entre le ruisseau et le poste de garde, au NE, et entre la descente à bateau et les enrochements au SW.</b>	X	
10	7	1.6	<b>Il n'est pas fait référence aux « surcotes exceptionnelles », dont le vent et les variations de pression atmosphérique.</b>	X	
11	9	1.8	Le perré a aussi été détruit en février et mars 2000.		X
12	10	1.8	<b>Croquis illisible (origine : devis SETEC en 2009)</b>	X	
13	11	1.9.1	Les photos sont d'Yvonne Battiau-Queney, et tirées du Livret-guide de l'atelier d'EUCC-France de 2006 : il eut été plus correct de citer la source.		X
14	11	1.9.2	Pas de référence à l'étude de Mr. Admont, qui est beaucoup plus explicite.		X
15	17	1.10.1	En 1940 la plage était au niveau haut du perré.		X

16	17	1.10.1	L'association a été créée en 1958.		X
17	17	1.10.1	Les photos du bas ne sont pas datées.		X
18	17	1.10.1	<b>Pas de références aux travaux scientifiques produits à ce sujet depuis 15 ans.</b>	X	
19	18	1.10.2	<b>Le calcul de la surcote de houle de 3,5 m en événement centennal est-il pris en compte dans « ce niveau de projet » ?</b>	X	
20	18	1.10.2	<b>Signification de la « surcote en plage » ?</b>	X	
21	18	1.10.3	Le sable constituant le noyau de la digue est en réalité l'ancienne avant-dune du début du 20 <sup>ème</sup> siècle.		X
22	19	1.10.3	<b>La tourbe était là à l'origine...Comment sera-t-elle entièrement « purgée » ?</b>	X	
23	19	1.10.4	<b>La digue n'est pas arasée : il y a une différence de + 16 cm le long des habitations v/au muret.</b>	X	
24	22	1.10.4	<b>Les chiffres des croquis sont illisibles. Quelle est la pente retenue pour le perré ?</b>	X	
25	25	2.2.6	<b>Un enrochement peut être affouillé à sa base par les vagues !</b>	X	
26	26	2.3	<b>Peut-on argumenter l'affirmation « la solution enrochements a l'avantage de pouvoir être optimisée... » ?</b>	X	
27	26	2.3	<b>Comment assurer en sécurité la circulation des piétons sur un tapis d'enrochement ?</b>	X	
28	26	2.3	<b>Comment seront évacués les volumes d'eau de mer passant au-dessus du muret lors des tempêtes ?</b>	X	
29	26	2.3	<b>Peut-on argumenter l'affirmation « la solution enrochements a l'avantage de pouvoir être optimisée... » ?</b>	X	
30	26	2.3	<b>La pente du perré en enrochement serait donc de 50%, soit environ 26,5° ? Cet aspect de l'ouvrage devrait être davantage explicité. Si le croquis est exact, il y aura un tapis de blocs sur une largeur de 10 m, en avant du perré, pour servir de "butée de pied". Il faudra bien étudier les effets possibles de ces blocs sur l'évolution de la plage. Ces blocs risquent de se disperser sur la plage sous l'effet des vagues de tempête.</b>	X	
31	30 31	4.1	Page 30 : Référence à la pré-estimation du coût des travaux en page 31 qui est manquante...		X
32	31	4.3 ?	<b>Pas d'information concernant le pré-estimation annoncée du coût des travaux.</b>	X	
33	33 annexes	Caractéristiques principales	<b>Procédé pour les « murets escamotables au droit des rues et accès ».</b> <b>Questions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les riverains pourront-ils encore utiliser leur accès actuel ?</li> <li>✓ Comment garantir la mise en place du dispositif « sur événement » ?</li> </ul>	X	